



Modification de contrat cdi à ces

Par **Nath01750**, le **14/12/2011** à **21:12**

Bonjour,

Je travaille depuis plus de 6 ans comme employée de maison (et encore, c'est peu dire puisque je m'occupe de tout dans la maison ainsi que de Mr X -89 ans, je dirais plutôt intendante-assistante de vie-employée de maison) en 2/3 temps chez un couple de personne âgée (Mr X et Mme Y/X).

Un des fils de monsieur X (remarié avec Mme Y) a décidé de prendre en charge le côté administratif de son père vu son âge très avancé. Je viens de constater qu'il a effectué les démarches pour que je sois désormais payée en chèque emploi-service.

Pour ma part, j'estime qu'il y a rupture de contrat. Mais le but de cette manoeuvre est, je ne dois pas me tromper de beaucoup, de me licencier sans frais afin de placer Mr X en maison de retraite et se décharger de sa belle-mère (MmeY/X).

Quels sont mes droits?

Merci pour votre réponse.

Par **pat76**, le **16/12/2011** à **17:58**

Bonjour

Prenez votre contrat de travail et vos bulletin de salaire et allez à l'inspection du travail.

Votre employeur est la personne qui à signé le contrat et si le fils de votre employeur n'a reçu aucune procuration pour gérer les affaires de M. X, son père, il ne peut intervenir sur le mode

de paiement de votre salaire.

Donc, pour l'instant direction l'inspection du travail et ensuite revenez sur le forum.